



Ensemble,
Relevons le défi de l'Export



Guide Signalétique
de l'Exportateur

Edition 2017

**FORMALITES POUR
LA CREATION DE L'ENTREPRISE** 01

**PREALABLES POUR
REUSSIR L'EXPORTATION** 02

**AIDES ET APPUIS
A L'EXPORTATION** 03

**PROMOTION DU PRODUIT
ET RECHERCHE DE CLIENTS** 04

**CONSTITUTION DU DOSSIER
ET PREPARATION
DE L'OPERATION D'EXPORTATION** 05

REALISATION DE L'OPERATION 06



01

02

03

04

05

06

01 FORMALITES POUR LA CREATION DE L'ENTREPRISE

Quecherchez-vous

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Forme Juridique

> Choisir la forme juridique de l'entreprise (EURL, SNC, SARL, SPA, etc.).
 >Créationparunacteauthentique « les statuts ».
 > Publication des statuts sur le Bulletin Officiel des Annonces Légales (BOAL).
 > Dépôt des statuts au greffe du tribunal de commerce.

Avocat, notaire

Registre du commerce (RC)

> Inscription au Registre du commerce (Une demande établie sur des formulaires fournis par le Centre National du Registre du Commerce).

Antennes locales de wilaya du CNRC
 CNRC (Centre National du Registre du Commerce)
Email: dpn@cnrc.org.dz
Site web: www.sidgilcom.cnrc.dz

Identifiant fiscal

> Immatriculation obligatoire au Service des Impôts.
 > Début de l'activité est soumis à la déclaration d'existence auprès des impôts.

Services des Impôts de Wilaya
 Direction Générale des Impôts (DGI)
Email: contact_dgi@mf.gov.dz
Site web: www.mfdgi.gov.dz

Assurances sociales

> Déclaration obligatoire au titre des salariés et du Gérant.

Antenne de la CNAS,
 CASNOS (Wilaya)
Site web: www.cnas.org.dz

Ouverture d'un compte bancaire

> Pour une entreprise personne morale disposer d'un compte bancaire commercial.

Banques commerciales

- 04 █ Forme Juridique
- 04 █ Registre du commerce (RC)
- 04 █ Identifiant fiscal
- 04 █ Assurances sociales
- 04 █ Ouverture d'un compte bancaire

- 05 █ Stratégie
- 05 █ Production
- 05 █ Approvisionnement
- 05 █ Commercialisation
- 05 █ Finances
- 05 █ Prix Export
- 05 █ Logistique
- 05 █ Normes et Qualité

- 06 █ Appuis financiers
- 07 █ Fiscalité
- 08 █ Facilitations et Régimes Douaniers
- 09 █ Facilitation pour les Foires et Salons à l'Etranger

- 10 █ Elaboration de supports publicitaires
- 10 █ Outils de communication
- 10 █ Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger
- 10 █ Prospection indirecte à l'étranger

- 11 █ Carte d'Agriculteur
- 11 █ Carte Professionnelle d'Artisan
- 11 █ Registre du Commerce Fiscalité
- 12 █ Domiciliation Bancaire
- 12 █ Transitaire
- 12 █ Contrat
- 13 █ Certificat d'origine
- 13 █ Connaissance, LTA, CMR, Bon à Délivrer et Bon de Mise à Quai
- 14 █ Certificat Sanitaire et Phytosanitaire
- 14 █ Assurances
- 15 █ Conditionnement, emballage et étiquetage
- 15 █ Déclaration douanière
- 16 █ Suivi de l'acheminement
- 17 █ Rapatriement du produit de la vente à l'export .

17-18

02 PREALABLES POUR REUSSIR L'EXPORTATION

Que devez-vous

respecter

Que faut-il faire

Stratégie

> L'exportateur doit avoir une vision claire sur son produit et sur le marché de destination.
 > Avant l'opération d'export, l'entreprise doit bien se préparer en s'informant sur les exigences à l'international.
 > Il est recommandé de faire un diagnostic export, pour évaluer la capacité de l'entreprise à aborder l'international.

Production

> Connaître et maîtriser ses coûts de revient permet de fixer une fourchette de prix dans la négociation avec l'acheteur afin d'obtenir la meilleure marge possible.
 > Les outils de gestion de la production (temps et méthodes) permettent au chef d'entreprise de produire les biens et services dans les délais requis par les opérations d'exportation.
 > Adaptation de vos produits aux exigences du marché ciblé.

Approvisionnement

> Maîtrise des approvisionnements afin de répondre, dans les délais aux demandes de votre client étranger.

Commercialisation

> Il est conseillé d'avoir un responsable export qui maîtrise les techniques du commerce international

Finances

> Avoir les moyens financiers pour bien mener l'opération d'exportation (fonds propres, crédits bancaires, avances sur factures, crédits de préfinancement de exportations, etc.)

Prix Export

> Les prix envisagés pour les marchés étrangers ne sont pas nécessairement ceux appliqués sur le marché local.
 > Le prix à l'export doit prendre en compte les coûts de production, le marché, la concurrence, le taux de change, etc.

Logistique

> Prévoir les contraintes liées à la logistique au sein de l'entreprise et chez les prestataires externes (transport, transit, manutention, entreposage, affrètement, etc.)

Normes et Qualité

> Le produit destiné à l'exportation et son emballage doit respecter les normes et règlements techniques exigées par le pays de destination et répondre aux impératifs de qualité demandés par le client.

01

02

03

04

05

06

03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Quecherchez-vous

Appuis financiers

Qu'est-ce qui est prévu

> 50 % des frais de transport international des produits agricoles périssables destinés à l'exportation, à l'exception des dattes (remboursées à 80%) et ce, pour toutes les destinations de ce produit, remboursés après l'opération sur justificatifs (facture domiciliée, facture de transport, déclaration douanière, attestation bancaire de rapatriement de fonds, ...etc.).

> 25 % des frais de transport international des produits non agricoles à destination éloignée, remboursés après l'opération sur justificatifs.

> Prise en charge d'une partie des frais de participation (location d'emplacement d'exposition, transport et transit des échantillons, publicités spécifiques à la manifestation considérée) aux foires et salons à l'étranger, selon les seuils ci-après :

- 80% dans le cas d'une participation collective aux foires et expositions inscrites au programme officiel des foires et salons à l'étranger.
- 100% dans le cas d'une participation revêtant un caractère exceptionnel ou se limitant à la mise en place d'un guichet unique.
- 50% dans le cas d'une participation individuelle à d'autres manifestations ne figurant pas au programme officiel.

A qui s'adresser

Service Fonds Spécial
pour la Promotion des
Exportations (FSPE)
du Ministère du
Commerce (DGCE)
Email:
contact@commerce.gov.dz
Site web:
www.commerce.gov.dz

01

02

03

04

05

06

03

AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Quecherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

A qui
s'adresser

> 50% des frais d'élaboration du diagnostic export et création de cellules export internes.

> Prise en charge (entre 10, 25 et 50%) des frais de prospection des marchés extérieurs et l'implantation initiale d'entités commerciales à l'étranger.

> Prise en charge (entre 25 et 50%) des frais liés à l'étude des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs, à l'amélioration, l'édition et diffusion des produits/services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication.

> Prise en charge (entre 10, 50 et 100%) des frais de création de labels, de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation, de réalisation des médailles et décorations attribuées au primo exportateurs et de récompenses pour des travaux universitaires ayant contribué à la promotion des exportations HH.

> Exonération en matière d'impôts directs et taxes assimilées:

- Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP),
- Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).

Services des Impôts
de Wilaya
Direction Générale
des Impôts (DGI)
Email :
contact_dgi@mf.gov.dz
Site Web:
www.mfdgi.gov.dz

Fiscalité

03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Que cherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

A qui
s'adresser

Pour l'IBS, les exonérations sont octroyées au prorata du chiffre d'affaires réalisé en devises et demeurent subordonnées à la présentation par l'intéressé aux services fiscaux compétents, d'un document attestant du versement de ces recettes auprès d'une banque domiciliée en Algérie.

> Exonération en matière de taxes sur le chiffre d'affaires :

- Taxe sur la valeur ajoutée sur les opérations de vente réalisées à l'exportation,
- Achat en franchise de TVA
- Restitution de la TVA

Pour la TVA sur les intrants et les marchandises importées, si elle a été déjà payée, l'exportateur peut en obtenir le remboursement sur présentation de justificatifs (Régime des achats en franchise de TVA).

> Principales mesures d'allègement des procédures douanières à l'exportation sont :

- Octroi du circuit vert pour l'exportation des fruits, légumes et autres produits périssables,
- Autorisation d'exportation des produits de terroir fabriqués localement et ne bénéficiant d'aucune subvention en amont,

Facilitations et
Régimes
Douaniers

Service des Douanes
(wilaya)
Direction Générale des
Douanes (DGD)
Email:
directeur@douane.gov.dz
Site web:
www.douane.gov.dz

01

02

03

04

05

06

03 AIDES ET APPUIS A L'EXPORTATION

Que cherchez-vous

Qu'est-ce qui est prévu

A qui
s'adresser

- > Fixation d'un délai maximum de vérification des marchandises :
 - Traitement des dossiers d'exportation intervenant dans le même jour pour les produits périssables et;
 - Ne dépassent pas les 04 jours pour les marchandises non périssables.
 - Examen et traitement reportés des litiges,
 - Réaménagement du contrôle par les scanners au moment de l'embarquement ;
 - Assouplissement du régime de réapprovisionnement en franchise des droits et taxes et mise en œuvre du régime du drawback;
 - Mise en place de structure et d'espaces dédiés à l'exportation.
- > Dédouanement à domicile et la vérification sur site.
- > Admission temporaire d'emballages importés dans le cadre d'une opération commerciale.
- > Statut de l'Opérateur Economique Agréé (OEA).
- > Dédouanement des marchandises exportées dans le cadre de la Vente en consignation.
- > Régimes douaniers économiques tendant à réduire les délais et les frais de dédouanement : le transit, les entrepôts de douane, l'admission temporaire pour perfectionnement actif, l'admission temporaire pour perfectionnement passif, le réapprovisionnement en franchise.
- > Procédure simplifiée pour les échantillons destinés à la participation aux foires et salons à l'étranger (carnet ATA)

Facilitation pour
les Foires et
Salons à l'Etranger

Chambre Algérienne
du Commerce et de
l'Industrie
(CACI)
Email:
infos@caci.dz

Site Web :
www.caci.dz

01

02

03

04

05

06

04 PROMOTION DU PRODUIT ET RECHERCHE DE CLIENTS

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Elaboration de supports publicitaires

> L'exportateur doit faire connaître ses produits/ services et son entreprise, par l'élaboration dans une première étape d'une brochure, prospectus ou dépliant, dans la langue du pays ciblé.

Agence de communication

Outils de communication

> L'entreprise doit communiquer dans la langue du pays destinataire.

> La visibilité de l'entreprise est un atout majeur de la promotion : l'exportateur doit avoir un Email et éventuellement un Site Web pour être repéré par les clients étrangers.

Cabinet de conseil en informatique

Participation aux foires, salons et expositions à l'étranger

> Il est conseillé à l'exportateur la participation à des foires et salons spécialisés à l'étranger pour faire connaître ses produits/services, en prenant contact avec ALGEX et SAFEX.

(Voir le programme officiel de la participation de l'Algérie aux foires internationales, expositions spécifiques de produits algériens et salons spécialisés à l'étranger.)

ALGEX
Email :
info@algex.dz
Site web :
www.algex.dz

SAFEX
Email :
dec@safex-algerie.com
Site web :
www.safex-algerie.com

Prospection indirecte à l'étranger

> Placement d'offres de produits/services à l'export sur sites commerciaux.

> Accès aux demandes étrangères de mise en relation d'affaires

ALGEX
Email :
info@algex.dz
Site web :
www.algex.dz

01

02

03

04

05

06

05

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Carte
d'Agriculteur

Vous pouvez réaliser des opérations d'exportation, dans les cas suivants :

> Agriculteur ou coopérative agricole, détenteur d'un document tenant lieu de registre de commerce (Carte d'agriculteur) et vous avez souscrit une déclaration d'existence auprès de l'inspection des impôts dont vous relevez.

Inscription sur le registre de l'agriculture en s'adressant à la Chambre d'Agriculture de Wilaya compétente.
Chambre Nationale d'Agriculture (CNA)
Site web : www.cnagri.dz
Email : cna_alger@yahoo.fr

Carte
Professionnelle
d'Artisan

> Artisan ou coopérative d'artisanat, détenteur d'un document tenant lieu de registre de commerce (Carte professionnelle d'artisan) et vous avez souscrit une déclaration d'existence auprès de l'inspection des impôts dont vous relevez.

Inscription auprès de la Chambre d'Artisanat et des Métiers territorialement compétente.

Registre du
Commerce

> Producteur, fabricant, prestataire de services et commerçants, détenteur d'un registre de commerce,

Chambre Nationale de l'Artisanat et des Métiers (CNAM)
Site web : www.cnam-dz.com
Email : cnam_artisanat@hotmail.fr

> Société de commerce international (trader), vous voulez vous spécialiser dans l'activité d'exportation, le CNRC met à votre disposition les quatre codes d'activités suivantes:

701.101 : Exportation de tous les produits agroalimentaires (frais, réfrigérés, surgelés ou congelés).

702.101: Exportation de tous les produits industriels manufacturés hors hydrocarbures.

702.102: Exportation de tous produits, hors hydrocarbures, non désignés ailleurs tels que les plantes, produits de la floriculture, d'animaux, etc.

Antennes locales de wilaya du CNRC

Centre National du Registre du Commerce (CNRC)
Email : dpn@cnrc.org.dz
Site web : www.sidgilcom.cnrc.dz

01

02

03

04

05

06

05

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

702.103

- Exportation de tous produits pharmaceutiques et de tous produits et articles destinés à l'emballage des produits pharmaceutiques,
- Exportation de catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales, adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie; hémostatiques stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire etc.;
- Exportation de :
 - Réactifs destinés à la détermination des groupes ou facteurs sanguins,
 - Ciments et autres produits d'obturation dentaire: trousses et boîtes à pharmacie garnies pour soins de première urgence.

Fiscalité

> L'exportateur doit être détenteur d'une carte magnétique comportant le Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

Domiciliation Bancaire

> L'exportateur est soumis à l'obligation de domiciliation préalable de ses opérations d'exportation de biens en vente ferme ou en consignation, ainsi que les exportations de services, auprès d'une banque installée en Algérie.

Transitaire

> Il est recommandé de faire appel à un transitaire spécialiste dans l'organisation de transport, le dédouanement export, le chargement, le déchargement de la marchandise et les conditions de livraison.

l'obtention du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) en ligne sous l'adresse : <https://nifenligne.mfdgi.gov.dz>
 Services des Impôts de Wilaya Direction Générale des Impôts (DGI)
 Email : contact_dgi@mf.gov.dz
 Site web : www.mfdgi.gov.

Banques commerciales

Union Nationale des

Commissionnaires en Douane Algériens (UNTCA)
 Site Web : www.untca-dz.org
 Email : untca@mail.com

01

02

03

04

05

06

05

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Contrat

> Il est conseillé avant de conclure le contrat avec l'acheteur étranger, de vérifier les Conditions Générales de Vente (CGV), les clauses portant sur le paiement et le prix, le transfert des risques et des coûts, les clauses de contentieux (droit applicable en cas de litige, clause d'arbitrage et tribunal compétent,...),... etc

Cabinets d'Avocat d'affaires et Conseils Juridiques
Centre du Commerce International de Genève (ITC) **Site web:**
www.intracen.org

Certificat d'origine

> Le certificat d'origine est un document commercial qui peut être demandé par le client pour justifier l'origine de la marchandise et bénéficier les avantages tarifaires. Il existe quatre (04) types de certificats d'origine

Chambre Algérienne du Commerce et de l'Industrie (CACI)
Email : infos@caci.dz
Site web :
www.caci.dz

- Le certificat de circulation de marchandises EUR1 particulier à l'UE, délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par les douanes algériennes.

48 CCI de Wilaya

- Le certificat d'origine spécifique pour les produits exportés vers les pays de la Zone Arabe de Libre Echange (ZALE), délivré par la CACI et les CCI de Wilaya, doit être visé par la CACI.

- Le certificat d'origine particulier à l'Accord Commercial Préférentiel Algéro-Tunisien, délivré par les services de la CACI et visé par les services de Douanes.

- Certificat d'origine Formule A qui concerne les autres pays non couverts par les accords préférentiels

01

02

03

04

05

06

05

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Connaissance, LTA, CMR, Bon à Délivrer et Bon de Mise à Quai

> L'exportateur doit faire accompagner les marchandises à expédier par un document de transport, selon le mode choisi :

- le connaissance maritime (Bill of Lading,)
- la lettre de transport aérien LTA (Air Way Bill)
- la lettre de voiture internationale. CMR (Truck Bill of Lading)

> Le bon à délivrer indique au client que la marchandise est mise à disposition pour son dédouanement.

> La mise à quai permet à l'exportateur de déposer sa marchandise dans la zone portuaire ou aéroportuaire en vue de son embarquement

> Pour les produits d'origine animale, l'exportateur doit fournir un certificat sanitaire, délivré par les Services Vétérinaires du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche (MADRP).

> Pour les produits agricoles, l'exportateur est tenu de fournir, un certificat phytosanitaire délivré par les Directions des Services Agricoles (DSA) de wilaya relevant du MADRP.

Commissionnaires de transport.

Agent consignataire

Commissionnaire en douane qui établit le Bon de mise à quai, le Chargeur qui signe le bon de mise à quai

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADRP)
Direction des Services Vétérinaires
Site web : www.minagri.dz

Direction des Services Agricoles (DSA) de Wilaya

Certificat Sanitaire et Phytosanitaire

01

02

03

04

05

06

05

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PREPARATION DE L'OPERATION D'EXPORTATION

Comment

Que faut-il faire

A qui s'adresser

> L'exportation des dattes bénéficie des avantages du couloir vert. Les contrôles phytosanitaires et douaniers des dattes à l'exportation, peuvent se faire sur site de conditionnement ou aux divers points de sortie (par voie maritime, aérienne et terrestre).

En cas de conformité du produit, il est délivré à l'exportateur un :

- Certificat attestant de la qualité phytosanitaire et de la désinsectisation de la datte ;
- Procès verbal de constatation de la conformité du produit ;
- Déclaration d'exportation définitive lors du passage au poste frontière.

Direction des Services Agricoles de Wilaya /Direction de la Qualité de Wilaya /Services des Douanes aux postes frontières..

Assurances

> Il est recommandé de souscrire une police d'assurance crédit à l'export, pour se prémunir contre les risques commerciaux, les risques politiques de non transfert et les risques de catastrophes naturelles

Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX)
Email :
dir_com@cagex.dz
Site web: www.cagex.dz

Conditionnement, emballage et étiquetage

> L'exportateur doit veiller à ce que ses chargements soient conformes aux normes de conditionnement, d'emballage et d'étiquetage, selon les exigences du marché ciblé.

* Société LAPAL
Lotissement 215 Hai Benamar
Rte. de Hammadi
Khemis Khechna – Alger.
* Sarl EASEY Pal
Zone d'activité n° 87
El Kseur – Bejaia
* Société TRANSBOIS
Arrière port BP 106 Bejaia.

Les emballages et palettes en bois doivent être fumigés ou avoir subi un traitement thermique (accompagnés d'un certificat de fumigation : (obligation pour exporter dans l'UE).

06 REALISATION DEL'OPERATION

Quecherchez-vous

Déclaration douanière

Que faut-il faire

> Les personnes habilitées à déclarer la marchandise en détail sont :

- Les commissionnaires en douane,
- Les propriétaires des marchandises ayant obtenu l'autorisation de dédouaner,
- Les transporteurs autorisés.

> La déclaration douanière doit indiquer le régime douanier à assigner aux marchandises et fait ressortir les éléments requis pour l'application des droits et taxes pour les besoins du contrôle douanier.

Ladite déclaration doit être accompagnée par les documents suivants :

- La facture commerciale domiciliée,
- Le connaissement ou LTA ou lettre de voiture,
- Le certificat d'origine,
- La liste de colisage,
- Le registre de commerce,
- La carte d'identifiant fiscale (NIF)
- Et éventuellement les autorisations et/ou certificats relatifs à certaines marchandises (certificat sanitaire, certificat phytosanitaire, certificat de capture, ...etc.).

A qui s'adresser

Direction Générale des Douanes (DGD)
 Email : directeurg@douane.gov.dz
 Site web: www.douane.gov.dz
 Service de douane du point de passage

01

02

03

04

05

06

06 REALISATION DEL'OPERATION

Quecherchez-vous

Que faut-il faire

A qui s'adresser

Suivi de l'acheminement

> Pour le suivi de l'acheminement des marchandises expédiées, l'exportateur fait appel à un Commissionnaire de Transport.

Commissionnaire de transport

Rapatriement du produit de la vente à l'export .

> L'exportateur doit rapatrier la recette provenant de l'exportation dans un délai n'excédant pas trois cent soixante jours (360), à compter de la date d'expédition pour les biens ou de la date de réalisation pour les services

Banques commerciales
Banque d'Algérie
Site Web : www.bank-of-algeria.dz

Le délai de paiement doit expressément être transcrit dans le contrat commercial.

Lorsque le délai de règlement accordé par l'opérateur/exportateur au client non résident, est compris entre 180 et 360 jours, voire plus, l'opération d'exportation doit être adossée, au préalable, à une assurance-crédit à l'exportation, souscrite auprès de CAGEX.

Banques commerciales
Banque d'Algérie
Site Web : www.bank-of-algeria.dz

Compagnie d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX)
Email : dir_com@cagex.dz
Site web: www.cagex.dz

01

02

03

04

05

06

06 REALISATION DEL'OPERATION

Quecherchez-vous

Rapatriement du produit de la vente à l'export .

Que faut-il faire

> Dans ce cas de figure, l'opérateur/exportateur peut prétendre à des avances en dinars sur recettes d'exportation, de la part de la Banque commerciale.

* L'exportateur reçoit en termes de rétrocession du produit de la vente, 100% du montant de son contrat qui est réparti comme suit :

- 50% en dinars algériens, à porter sur son « compte dinars exportateur »,
- 50% en devises dont :
 - 60% à porter sur son « compte devises personne morale »,
 - 40% à porter sur son « compte devises exportateur », pouvant être utilisés librement à sa discrétion et sous sa responsabilité dans le cadre de la promotion de ses exportations.

A qui s'adresser



ALGEX
ألجكس

Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur

RN N°5, Cinq Maisons, El Mohammadia, Alger, Algérie.

BP 191, Hacène Badi, El-Harrach, Alger.

Tél.: + 213 21 521 210 / 521 571

Fax: + 213 21 521 126 / 521 485

Web : www.algex.dz

Email : info@algex.dz